

Publié le 15 avril 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 025-212502587-20240408-2024032-DE



Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2024/030

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

.....
EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Arrondissement de
BESANCON**

Séance du 08/04/2024

Canton de Besançon 1

L'an deux mille vingt-quatre, le huit du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

Nota – le Maire certifie que la convocation a été faite le 26/03/2024 et que le nombre des membres en exercice est de dix neuf.

Présents :

Mmes GILLET, DELESSARD, SIMON BOUVRET, DUBOIS, BORRINI, PRALON (à partir du point 10), SANDER, LECLERC, TANNIERES ;
MM. BOURGEOIS, BAULIEU, MOUTON, HENRIOT, COUDRY, DUMORTIER, PONS, LAPOUGE.

Absents excusés : Jean-Pierre LORY donne pouvoir à Patrice MOUTON, Thomas HOUSSIN donne pouvoir à Damien LAPOUGE,

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur Patrice MOUTON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

REMBOURSEMENT DE CAUTION – 4 RUE DE L'EGLISE

Rapporteur : Françoise GILLET

Suite au départ de Madame LECLERCQ Leatitia, locataire de l'appartement sis 4 Rue de l'Eglise, un état des lieux a été réalisé par madame Françoise GILLET le 30 mars 2024 en présence des locataires.

Constatant qu'il n'y a eu aucun dégât et que les lieux sont laissés dans un état satisfaisant, Monsieur le Maire propose de procéder au remboursement de la caution de 610,20€ versée lors de la signature du bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstention des membres présents et représentés, accepte le remboursement de la caution d'un montant de 610,20€ et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à ce remboursement.

Fait et délibéré, le 8 avril 2024

Le Maire,

Émile BOURGEOIS.

